

**Question écrite du 23 juin 2020 de M. Yves Herren: «Adresse e-mail dédiée pour signaler des défauts dangereux sur les voies de circulation et les aménagements».**

Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité serait-il favorable à la mise en place d'une adresse e-mail dédiée afin que la population puisse signaler facilement des défauts dans les installations d'aménagements publics par un envoi de photos avec localisation du lieu?

Ce serait un moyen de remonter l'information rapidement au département et remédier plus aisément à la défectuosité signalée, en partant du principe que ce serait un gain de temps pour prévenir et remédier à un danger et que le spécialiste de l'infrastructure est bien souvent l'utilisateur lui-même.